

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2011018

Signataire : ED/ESP

OBJET : Adhésion du Département de l'Essonne au SIPPAREC au titre de la compétence "Développement des énergies renouvelables". Transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert et modification des statuts du syndicat.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-37, L.5211-5, L.5211-17, L.5211-18, L.5211-20, L.5212-16 et L.5721-1 et suivants,

Vu les statuts actuels du SIPPAREC approuvés par arrêté interpréfectoral n°2009-288-A en date du 15 octobre 2009, et notamment ses articles 3, 6 bis et 8-1-c,

Vu la délibération de l'assemblée générale du Conseil Général du département de l'Essonne au SIPPAREC ainsi que le projet de statuts entérinant la transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert relevant des articles L.5272-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, consécutivement à cette adhésion,

Vu le projet de statuts établi à cet effet,

Considérant l'intérêt que représente pour les collectivités membres l'adhésion du département à la compétence optionnelle « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC,

Considérant que l'approbation de l'adhésion du département de l'Essonne entraîne une transformation du SIPPAREC sous une nouvelle configuration en syndicat mixte ouvert, nécessitant que ses statuts soient modifiés en conséquence,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'adhésion du département de l'Essonne au SIPPAREC

APPROUVE le projet de statuts entérinant notamment la transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert relevant des articles L.5721-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales, consécutivement à cette adhésion.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/05/2011

Publié le : 19/05/2011

Certifié exécutoire le : 27/05/2011